

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florent LACARRÈRE Maire.

PRESENTS : CAMBORDE LOUSTEAU Amandine, FEUGAS Patrice, GARROT Virginie, LACARRÈRE Florent, LORILLON Grégory, SANJUAN Isabelle

ABSENTS : COTDELOUP Sébastien, LACARRÈRE Clément, VINUESA ORTIZ Gabriel

PROCURATIONS : FERNANDEZ Sophie, LATAPIE SENGES Lydie

SECRETAIRE : SANJUAN Isabelle

Date de la convocation : 13 mai 2025

Nombre de membres présents : 6

Suffrages exprimés : 6

Pour : 6

SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025 ;

Délibération

- **Délibération DEL11_20250520** : Désignation d'un élu en charge de l'instruction de la demande de permis de construire du maire intéressé.

Informations et questions diverses

- Tour de France 2025
- Fêtes du village et inauguration des œuvres de Chahab
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Le rapport mis aux voix est adopté l'unanimité (pour : 08 contre : 0 abstentions : 0)

- **Délibération DEL11_20250520** : Désignation d'un élu en charge de l'instruction de la demande de permis de construire du maire intéressé.

Le Maire ayant quitté la séance, la 1^{ère} adjointe, madame Amandine CAMBORDE LOUSTEAU, expose à l'assemblée que le Maire envisage, à titre personnel, de déposer une demande de permis de construire en vue de l'édification d'une maison individuelle. Or, la Commune étant couverte par une carte communale, en application de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la Commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il invite donc le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la 1^{ère} adjointe et après en avoir largement délibéré,

DÉSIGNE Madame CAMBORDE LOUSTEAU Amandine, à l'effet de prendre et signer la décision qui sera rendue à la suite de la demande de permis de construire déposée par le Maire.

Le rapport mis aux voix est adopté l'unanimité (pour : 06 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tour de France 2025
La mairie de Mirepeix nous prête 15 barrières.
- Fêtes du village et inauguration des œuvres de Chahab
Les fêtes du village auront lieu les 7 et 8 juin 2025. L'inauguration aura lieu le dimanche 8 juin à 11h30.
- **Questions diverses.** *Aucune autre question diverse reçue.*

La séance est levée à 23h30

Le Président de séance
Florent Lacarrère

La secrétaire de séance
Isabelle Sanjuan